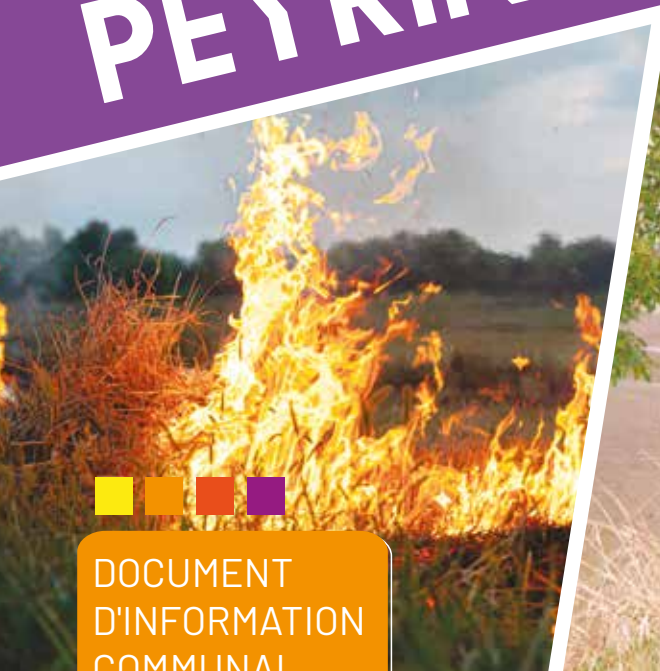


PEYRINS



DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL

LES RISQUES MAJEURS

AYEZ LES BONS RÉFLEXES
PRÉPAREZ-VOUS !



DOCUMENT À CONSERVER - JANVIER 2024

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité et surtout la protection des habitants de PEYRINS sont des préoccupations majeures de notre équipe municipale.

Vous avez toutes et tous le droit d'être informés sur les risques majeurs auxquels vous êtes exposés. Ce droit s'applique à la fois aux risques naturels et technologiques.

Pour PEYRINS, ces risques ont été identifiés et cartographiés. Il est de notre responsabilité d'essayer de les prévenir de réduire leurs conséquences potentielles, et de préparer la population notamment en communiquant sur des mesures de protection qui peuvent être prises.

Ainsi, conformément à la réglementation, nous avons élaboré le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce présent document répertorie les risques majeurs auxquels notre commune est exposée et fournit des informations sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte et vous demande de vous y conformer.

La commune bénéficie d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il vise à organiser les secours en cas d'événements de sécurité civile.

Cependant, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations. Chaque peyrinoise chaque peyrinois est acteur de sa sécurité, c'est à vous de savoir reconnaître une alerte, de vous protéger. Ce document vous aidera dans cette démarche. Nous vous souhaitons une attentive lecture du document et nous vous invitons à le conserver précieusement.

Votre dévoué,

Philippe BARNERON
Maire de PEYRINS

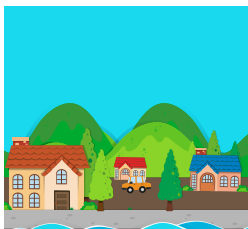
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme un évènement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur ; une faible fréquence et une importante gravité.



Aléa



Vulnérabilité



Risque

LES RISQUES MAJEURS À PEYRINS



LE RISQUE
INONDATION



LE RISQUE
FEUX DE FORÊT



LE RISQUE
SISMIQUE



LE RISQUE
**TRANSPORT DE MATIERES
DANGEREUSES**

QUE FAIT LA COMMUNE ?

En cas de crise majeure, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde. Ce plan est réalisé par la commune et a pour finalité la protection de la population, des animaux, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'action, l'organisation et l'activation de cellules de crise ainsi que la coordination avec les services de secours extérieurs.

LES ALERTES



PanneauPocket est une application téléchargeable gratuitement pour recevoir les informations et les alertes de votre commune en temps réel.



L'information sera également délivrée par tous les autres vecteurs de communication à disposition de la mairie, à savoir : panneau d'affichage, tournée en voiture, avec un porte-voix et radio France Bleu.



Les élus, agents et administrés volontaires vérifieront l'éventuelle présence à votre domicile après la diffusion de l'alerte transmise par la mairie.

Une nouvelle méthode d'alerte déclenchée par la préfecture puis reçue par tous les smartphones sur une zone à risques.

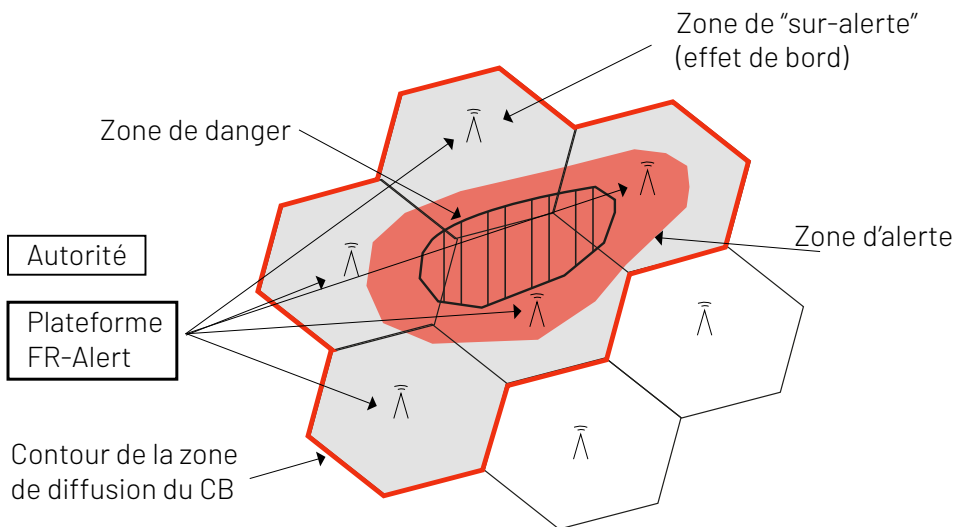


Schéma de synthèse, montrant le zonage d'alerte définie par les autorités (en rouge) et le zonage de la diffusion (en grise) par les opérateurs

QUE DOIS JE FAIRE



Préparez-vous
Mise à l'abri ou
Évacuation



Écoutez les médias
(Radio France)



OU NE PAS FAIRE





N'allez pas chercher vos enfants



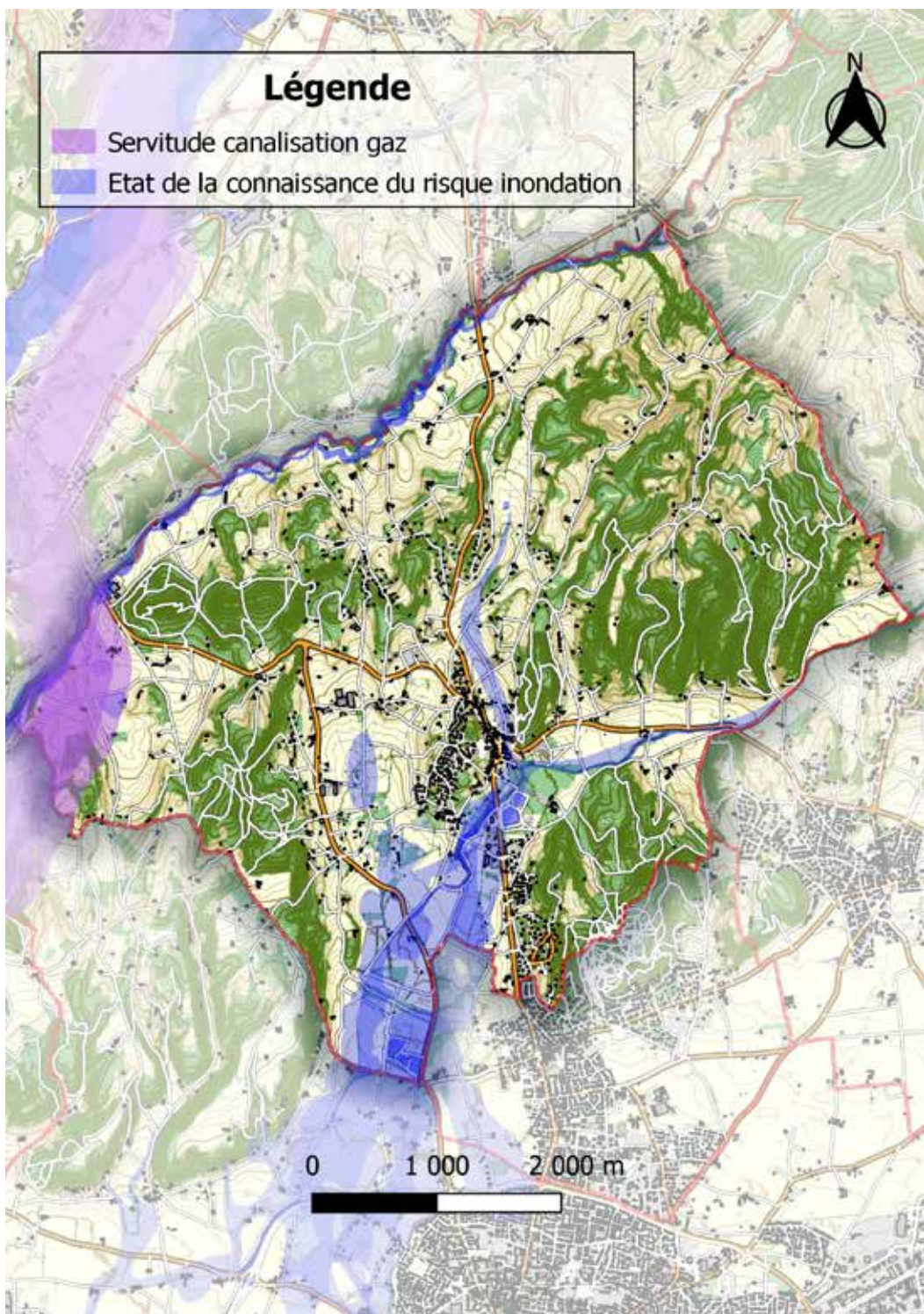
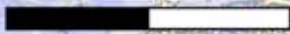
Évitez de téléphoner

Légende

-  Servitude canalisation gaz
-  Etat de la connaissance du risque inondation



0 1 000 2 000 m





RISQUE CRUE & INONDATION

Consignes à suivre

Les zones à risques sur la commune sont les zones de plaines de part et d'autre du lit de la Savasse, de part et d'autre du lit de la Gèle, et en bordure du Chalon.

Ne traversez pas les passages à gué si la turbidité de l'eau ne vous permet pas d'apprécier sa hauteur.

Avant

- Obturez les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations.
- Coupez le gaz et l'électricité .
- Mettez au sec les meubles, objets, matières et produits .
- Amarrez les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...).
- Faites une réserve d'eau potable.
- Prévoyez l'évacuation.

Pendant

- Informez-vous de la montée des eaux (radio, mairie...).
- Coupez le gaz et l'électricité.
- N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent.
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque

En ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas construire à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

QUE DOIS JE FAIRE



Réfugiez-vous en hauteur



Eau potable et produits alimentaires



Obtenez les entrées d'eau



OU NE PAS FAIRE



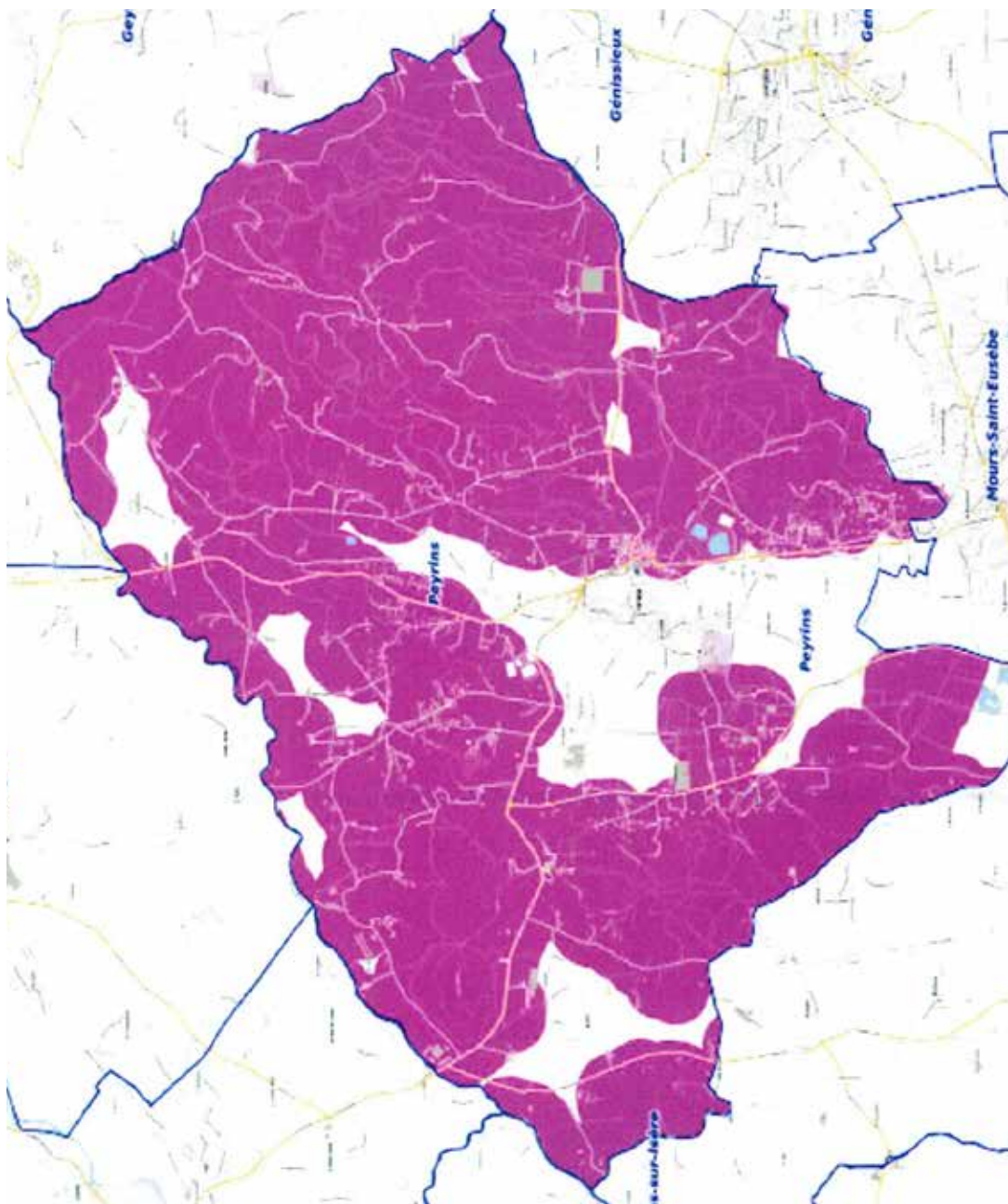
N'utilisez pas les équipements électriques



Ne vous engagez pas à pied ou en voiture

RISQUE INCENDIE

carte Géoportail





RISQUE FEU DE FORÊT

Consignes à suivre

Avant

- Débroussailliez 50 mètres autour de tous les bâtiments. Peyrins est en zone de débroussaillage obligatoire.
- Prévoyez des moyens de lutte (point d'eau, matériels,...).
- Prudence recommandée aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecues, de mégots).
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.

Pendant

- Informez les pompiers le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible attaquez le feu.
- Dans la nature, éloignez-vous dos au vent.
- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide.
- À pied, recherchez un écran (rocher, mur...); en voiture, ne sortez pas.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri : fermez et arrosez volets, portes, fenêtres et les abords immédiats des habitations.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Rentrez les tuyaux d'arrosage.
- Tenez-vous informé de la propagation du feu.
- Préparez-vous à l'évacuation, n'emportez que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.



Fuyez
dos au vent



Gagnez l'abri le
plus proche



Fermez les
portes et
les fenêtres



Coupez le gaz
et l'électricité



RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une rupture brutale des roches en profondeur qui se traduit par des ondes sismiques transmises aux bâtiments. Peyrins est situé en zone de sismicité modérée 3/5.

Consignes à suivre

Pendant les secousses

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment

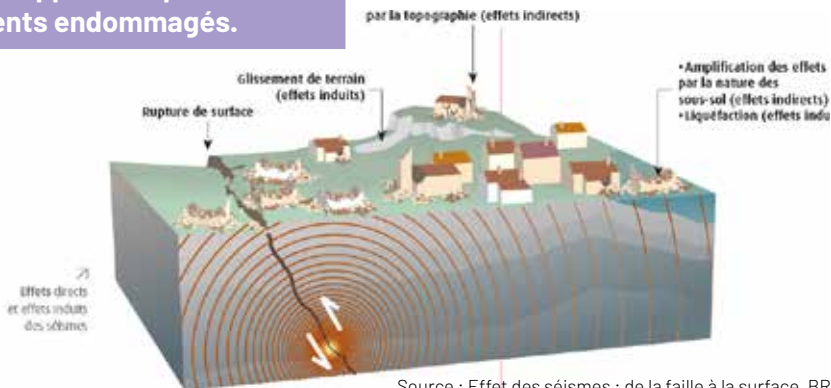
- Abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds pour éviter les chutes d'objets.

En extérieur

- Éloignez-vous des câbles électriques et des bâtiments pour éviter d'être électrocuté ou enseveli.

Après les premières secousses

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Evacuez les locaux touchés, ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.



QUE DOIS JE FAIRE



Dans votre logement : abritez-vous



Eloignez-vous des bâtiments



Eloignez-vous des dommages



OU NE PAS FAIRE



Ne restez pas sous les fils électriques



En voiture : arrêtez-vous et ne sortez pas



RISQUE INDUSTRIEL

La commune est concernée par le danger de rupture ou d'explosion du pipeline au quartier de Plan.

En cas d'accident et de fuites.

Consignes à suivre

Confinez-vous

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique.

- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez et bouchez les ventilations.
- Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).

Écoutez la radio

■ France Bleu Drôme

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

■ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**

■ **Ne téléphonez pas.**

Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

■ **Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle.**

■ **Évitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.**



Fuyez
dos au vent



Gagnez l'abri le
plus proche



Fermez les
portes et
les fenêtres



Coupez le gaz et
l'électricité



Ne fumez pas.
Évitez flamme
et étincelle

LES AUTRES RISQUES À PEYRINS

LE RISQUE CLIMATIQUE

Les personnes vulnérables sont invitées à se faire inscrire sur le registre de veille sociale en mairie, une attention particulière sera apportée à leurs conditions de vie pendant ces périodes.



LES CHUTES DE NEIGE

Les fortes chutes sont généralement annoncées à la radio, à la télévision et sur les supports d'information communaux.

Les agents communaux, les prestataires et le conseil départemental sont en charge du déneigement des voiries.

Une précipitation de neige importante est toujours source de danger, pour éviter cela respectons les quelques consignes suivantes :

- Ne prenez pas la route, informez vous des conditions de circulation.
- Eloignez vous des arbres et des lignes électriques.
- Ne montez pas sur les toits.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Déneigez et salez les trottoirs au droit de votre habitation.



LE GRAND FROID

Le risque grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides où les températures sont négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit

- Alertez les secours si vous remarquez une personne vulnérable.





ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez
l'alcool



Mouillez-vous
le corps



Évitez le soleil

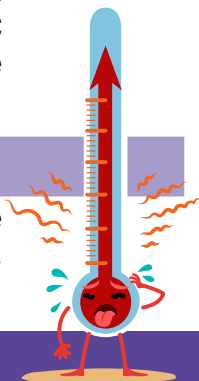


LA CANICULE

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures pouvant atteindre 35° C le jour et 22° C la nuit durant plusieurs jours). La pollution peut aggraver ce phénomène.

■ **Il faut se rafraîchir, boire et se protéger du soleil.**

La mairie appelle les personnes inscrites sur le registre de veille sociale pour s'assurer de leur bien-être et leur proposer de l'aide.





LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

La commune est soumise à trois risques principaux dans ce domaine.

**Les effondrements
de parois molassiques**



**Les effondrements
de baumes**



Les glissements de terrains en zone argileuse

Pendant les périodes de fortes pluies évitez de rester sous les parois molassiques et respectez les interdictions d'entrée dans les baumes. Respectez les limitations de tonnage sur les routes communales pour éviter les effondrements.

- **Coupez le gaz et l'électricité.**
- **Évacuez et ne vous approchez pas des bâtiments proches.**
- **Signalez en mairie ou à la gendarmerie tout éboulement pour faire sécuriser la zone.**



Signalez
toutes
apparitions
d'anomalies



Eloignez-vous
de la zone
dangereuse



Eloignez-vous
des bâtiments



N'empruntez
pas l'ascenseur



Ne vous
approchez pas
des dommages



LES PANDÉMIES GRIPPALES

Ce risque sanitaire est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.

Pour limiter le risque d'être contaminé par ce virus, il est nécessaire d'adopter :

les cinq gestes "barrière"

- Lavez-vous les mains très régulièrement.
- Toussez ou éternuez dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluez sans se serrer la main, arrêtez les embrassades.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique et les jetez dans une poubelle.
- Évitez les rassemblements, limitez les déplacements et les contacts.
- Le port d'un masque spécifique peut être nécessaire, en complément.



LE PLAN VIGIPIRATE

Ce plan est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux - l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens - à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.



Il a pour objectif

- Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- Suivez les consignes des services d'ordres et de secours en cas d'évènement ou d'opération.



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Sur les routes qui traversent la commune nous croisons des véhicules transportant des matières dangereuses. Certaines entreprises possèdent aussi des stocks de produits dangereux.

En cas d'accident

- **Eloignez-vous de la zone d'accident.**
- **Alertez les secours ; donnez les numéros inscrits sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière des véhicules sans vous mettre en danger.**
- **Ne vous exposez pas aux produits chimiques.**
- **Restez à l'abri, calfeutrez vous.**
- **Ne fumez pas.**



Alertez
précisément
(n° matière...)



Fuyez
l'accident et
gagnez l'abri le
plus proche



Restez,
confiné et
suivez les
consignes



N'entrez pas en
contact avec le
produit



Ne fumez pas.
Éviter flamme
et étincelle



Ne vapotez pas

INFORMATIONS UTILES & NUMÉROS UTILES

Avant de subir pensez
à faire des copies de documents utiles
qui ne peuvent pas être dupliqués

Mairie

04 75 02 74 11

Gendarmerie

17 ou 112

Pompier

18 ou 112

SAMU

15 ou 112

Secours mal entendant

114

EN CAS D'ALERTE



Préparez-vous
Mise à l'abri ou
Évacuation



Écoutez les
médias
(Radio France)



N'allez pas
chercher vos
enfants



Évitez de
téléphoner

EN CAS DE CRUE & INONDATION



Réfugiez-vous
en hauteur



Eau potable
et produits
alimentaires



Obturez les
entrées d'eau



N'utilisez pas les
équipements
électriques



Ne vous engagez
pas à pied
ou en voiture

EN CAS DE FEU DE FORÊT



Fuyez
dos au vent



Gagnez l'abri le
plus proche



Fermez les
portes et les
fenêtres



Coupez le gaz et
l'électricité

EN CAS DE RISQUE SISMIQUE



Dans votre logement :
abritez-vous



Eloignez-vous des bâtiments



Eloignez-vous des dommages



Ne restez pas sous les fils électriques



En voiture : arrêtez-vous et ne sortez pas

EN CAS DE RISQUE INDUSTRIEL



Fuyez dos au vent



Gagnez l'abri le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Ne fumez pas. Evitez flamme et étincelle

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange,
bougies, briquet
ou allumettes)



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.**

**En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !**